Commune de Saïx

Département du Tarn Arrondissement de CASTRES

INTERDICTION D'UTILISATION DES TERRAINS DE SPORT DU COMPLEXE SPORTIF ELIE CASTELLE – LEVEZOU

Arrêté N° A 2025-018

Le Maire de la Commune de SAÏX,

- Vu l'article L 2211-1, L 2212-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales,
- Vu les conditions météorologiques,
- Vu l'état des terrains,

ARRÊTE:

<u>Article 1^{er}</u>: A compter du samedi 1^{er} février 2025 à 9h00, l'utilisation de tous les terrains de foot honneur du complexe du Lévézou – Elie Castelle – route de Sémalens, est interdite jusqu'au dimanche 2 février 2025 à 18h.

Article 2°: Cette interdiction concerne les entraînements et les matchs.

<u>Article 3°</u>: Le Directeur Général des Services et le responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Castres.

Fait à Saïx, le 31 janvier 2025

Le Maire Adjoint,

Gilles DEFOUL

Date d'affichage: